

L'Europe pour tous



Sommaire

- 3 Célébration des 25 ans
d'« Europe pour nous »**
- 5 Actualités de l'Union européenne**
- 11 Actualités sur l'autodéfense des droits**
- 19 La prise de décision accompagnée :
qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce
important ?**
- 20 Note de la rédaction**
- 22 Le droit de prendre ses propres
décisions**
- 25 Ce qui doit changer : les problèmes**
- 27 Ce qui doit changer : les solutions**
- 29 Exemples de prise de décision
accompagnée en Europe**
- 32 Ce que vous pouvez faire**
- 33 Glossaire :**

Célébrons les 25 ans de « l'Europe pour tous »

Cette année, nous fêtons les 25 ans de « l'Europe pour tous » !

Nous avons commencé en novembre 2001.

« L'Europe pour tous » est un magazine en Facile À Lire et à Comprendre (aussi appelé FALC).

Il est publié quatre fois par an.

Il parle des sujets importants aux personnes en situation de handicap intellectuel.



Il informe sur l'auto-représentation en Europe.

Le premier numéro de « L'Europe pour tous » a été publié uniquement en anglais.

Par la suite, nous avons rajouté d'autres langues :

- français
- allemand
- espagnol
- roumain
- hongrois
- italien
- néerlandais

Pour fêter les 25 ans de L'Europe pour tous,

nous ajoutons de nouvelles langues :

- suédois
- tchèque
- slovène
- ukrainien
- portugais

Nous cherchons d'autres histoires à publier dans l'Europe pour tous.

Si vous avez une histoire que vous souhaitez partager, n'hésitez pas à no

e-mail à l'adresse comms@inclusion.eu.

Les explications des **mots en gras** se trouvent
à la fin du magazine.



Actualités de l'Union européenne



Conférence sur le handicap à Chypre



En mai, une conférence
sur **le soutien à la prise de décision a eu lieu** à Chypre.

Hadja Lahbib,
commissaire européenne chargée de l'égalité,
a présenté les nouveaux changements
à la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées.

Les participants à la conférence ont discuté de la manière dont le soutien à la prise de décision peut aider les personnes en situation de handicap intellectuel :

- à être plus autonomes,
- à comprendre des informations complexes,
- et à participer à la vie en société.

Des représentants des gouvernements de Malte, d'Irlande et d'Espagne ont parlé des mesures qu'ils mettent en oeuvre dans leurs pays en faveur du soutien à la prise de décision.

Accord sur la protection des adultes dans l'ensemble de l'UE

Le **Conseil de l'Union européenne** et le **Parlement européen** se sont mis d'accord sur de nouvelles règles relatives à la capacité juridique.

Ces règles sont pour une personne dont **la capacité juridique est restreinte** et qui se rend d'un pays à un autre au sein de l'Union européenne.

Ces règles sont pour faciliter les voyages et les déplacements au sein de l'Union européenne.

Ces personnes pourront avoir un document en ligne montrant leur situation en matière de capacité juridique.

Les règles prévoient aussi qu'une personne doit être entendue avant qu'une décision concernant sa vie ne soit prise.

Ces règles disent aussi que les informations personnelles sur les personnes ayant besoin d'un soutien doivent être supprimées. C'est une bonne chose, car cela permet de protéger la vie privée des gens.



La Lituanie change sa loi sur le soutien à la prise de décision.

En 2024, la Lituanie a changé sa loi afin d'y rajouter le soutien à la prise de décision dans le soutien aux personnes.

Le gouvernement lituanien a parlé avec de nombreuses personnes à travers tout le pays pour savoir comment mettre en oeuvre cette loi.

De nouveaux outils et services pour le soutien à la prise de décision sont en cours de développement.

Mais certaines lois limitent toujours le droit de décider.

C'est pourquoi le gouvernement prévoit encore plus de changements à la loi, afin que les personnes en situation de handicap intellectuel puissent avoir plus de contrôle sur leur propre vie.

Même si d'autres changements sont nécessaires, c'est une bonne chose que la Lituanie aille dans la bonne direction !



Conférence « L'Europe en action »

La conférence « Europe in Action » s'est passée dans la ville de Vicence, en Italie, en mai 2026.

« L'Europe en action » est une conférence.

Inclusion Europe l'organise tous les deux ans.

C'est une conférence pour les personnes en situation de handicap intellectuel, leurs proches et les organisations qui travaillent pour les droits des personnes en situation de handicap intellectuel en Europe.

Cette année, la conférence « L'Europe en Action » a réuni plus de 500 personnes.

Les participants à la conférence ont parlé de nombreux sujets variés et importants. Par exemple, ce à quoi ressemble un bon soutien.

Des difficultés que les personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles rencontrent tous les jours.

Et des mesures prises par les pays et les organisations pour faire face aux problèmes en soutenant les personnes en situation de handicap intellectuel.



Assemblée générale d'Inclusion Europe



Inclusion Europe a eu son Assemblée générale.

L'Assemblée générale est une réunion où tous les membres d'Inclusion Europe se réunissent et prennent des décisions importantes.

Les membres d'Inclusion Europe ont accueilli la nouvelle présidente.

Elle s'appelle Jeanne Nicklas-Faust.

Quatre personnes ont été élues pour être au conseil d'administration d'Inclusion Europe.

Le conseil d'administration est un groupe de membres qui prend des décisions sur le fonctionnement d'Inclusion Europe.

Ces quatre nouveaux membres sont :

- Olena Melnyk, d'Ukraine ;
- Roberto Speziale, d'Italie.
- Ashley Ryan, d'Écosse.
- Rosa Couto, du Portugal.

Trois nouvelles organisations membres ont rejoint Inclusion Europe :

- Inclusion Armenia
- Keystone Moldova
- PIAM

PIAM est l'organisation nationale italienne d'auto-représentants.

Actualités sur l'auto- représentation



L'EPSA compte un nouveau membre au sein de son comité de pilotage !

Ellis Jongerius a été élue membre du comité de pilotage de la Plateforme européenne des auto-représentants en avril.

La Plateforme européenne des auto-représentants est appelée EPSA en abrégé.

L'EPSA rassemble les organisations et groupes d'auto-représentation des droits membres d'Inclusion Europe.

Le comité de pilotage d'EPSA est composé de 5 auto-représentants qui se réunissent pour discuter et prendre des décisions concernant les activités de l'EPSA tout au long de l'année.

Ellis Jongerius est une auto-représentante depuis de nombreuses années.

Ellis est la directrice de LFB.

LFB est une organisation d'auto-représentation aux Pays-Bas.

Ellis a déclaré :

« Avoir un handicap intellectuel s'accompagne de nombreux défis. Ces défis ne s'arrêtent pas aux frontières des Pays-Bas. Ensemble, nous pouvons aller plus loin en Europe. »



Premiers membres avec un handicap intellectuel élus au conseil d'administration du Forum européen des personnes handicapées.

Soufiane El Amrani et Joachim Busch sont devenus les premières personnes présentant un handicap intellectuel à être élus au conseil d'administration du Forum européen des personnes handicapées.

Le Forum européen des personnes handicapées est une organisation qui représente les personnes avec différents types de handicap dans toute l'Europe.

Le Forum européen des personnes handicapées est aussi appelé EDF.

Soufiane El Amrani a été élu pour être au conseil d'administration de l'EDF par Inclusion Europe.

Soufiane a été élu pour représenter les organisations européennes de personnes en situation de handicap. Joachim Busch a été élu au conseil d'administration

« Je souhaite rendre l'information plus accessible et améliorer l'accessibilité et la participation. Mon autre grande priorité est que l'Europe arrête de placer les personnes en institution. Chacun doit pouvoir vivre chez soi et dans la société, comme tout le monde. »

Soufiane El Amrani

d'EDF par le Conseil allemand des personnes handicapées.
Joachim a été élu pour représenter les organisations nationales
de personnes en situation de handicap.

Ces deux auto-représentants ont été élus lors de l'Assemblée
générale du Forum européen des personnes handicapées
à Chypre en mai 2026.

« Je suis heureux d'avoir été élu
et de pouvoir apporter ma contribution
grâce à mon expérience. »

Joachim Busch



Une auto-représentante d'Irlande représente les personnes en situation de handicap intellectuel lors du Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse sur le handicap.

Tamara Byrne a participé à un Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse à Bruxelles.

Tamara Byrne est une auto-représentante irlandaise.

Le Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est une réunion organisée par la Commission européenne au cours de laquelle des jeunes rencontrent l'un des commissaires européens.

Les commissaires européens sont comme les ministres de l'Union Européenne.

Vingt jeunes en situation de handicap étaient présents à cette réunion du Dialogue des jeunes pour discuter de :

- l'emploi,
- l'autonomie,
- l'accès au numérique,
- et la participation à part entière à la vie de la communauté.

Tamara Byrne a rencontré Hadja Lahbib, la commissaire européenne chargée de l'égalité.

Tamara a parlé de l'importance d'avoir un emploi.

Elle a dit que de nombreuses personnes en situation de handicap risquent de vivre dans la pauvreté, et que les personnes en situation de handicap intellectuel doivent avoir les mêmes chances que tout le monde d'avoir un emploi.

Tamara a demandé un soutien accru aux personnes en situation de handicap et aux employeurs.

Elle a dit que les personnes en situation de handicap devraient pouvoir travailler sans pour autant perdre leurs allocations liées au handicap.



Une auto-représentante roumaine représente les personnes en situation de handicap intellectuel lors du Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse sur le sport.

Andrea Herbei est une auto-représentante et coprésidente de Ceva de Spus, une organisation roumaine d'auto-représentation. Andrea est également joueuse de basket-ball en fauteuil roulant.

Andrea a rencontré Glenn Micallef, le commissaire européen chargé de la jeunesse, du sport et de la culture, à Bruxelles en mai 2026.

Andrea s'est jointe à 25 personnes venues de toute l'Europe pour discuter de l'avenir du sport. Andrea a parlé de l'importance du sport pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

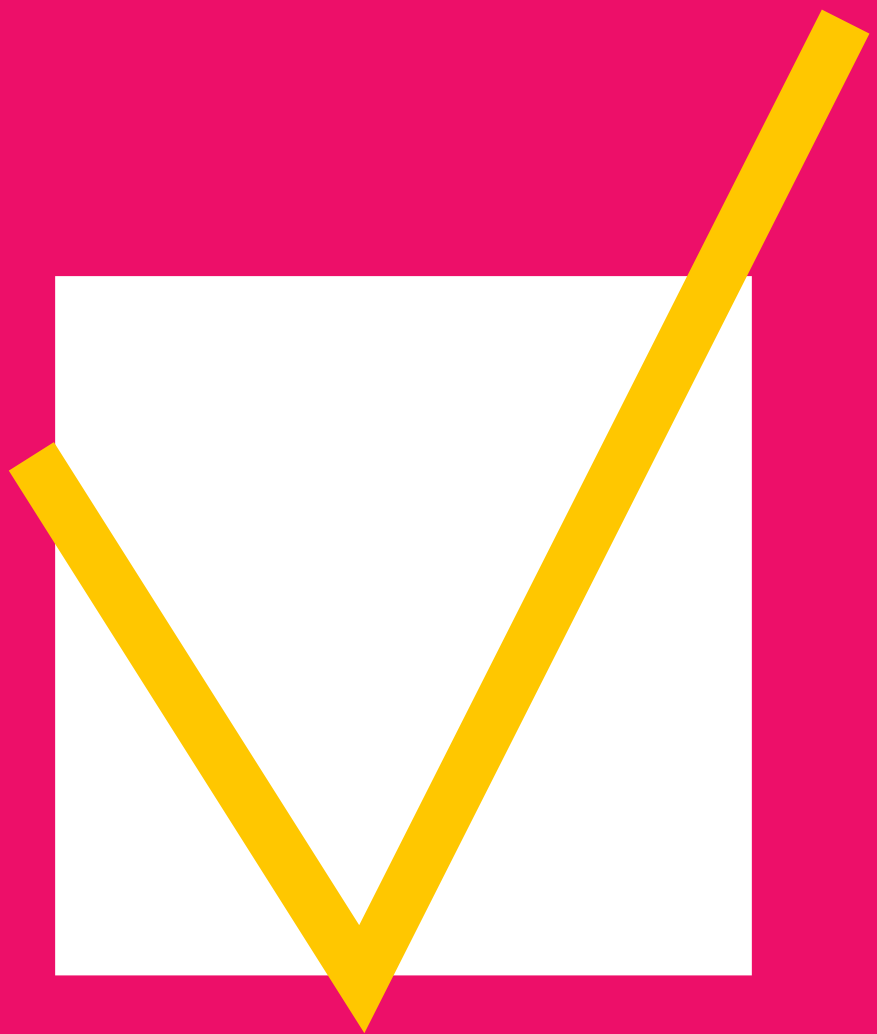
Andrea a expliqué que le sport aide les personnes à prendre confiance en elles, à se faire des amis et à se sentir intégrées à leur communauté. Andrea a aussi dit qu'un million de personnes en situation de handicap intellectuel vivent encore en institution à travers l'Europe.

« Nous voulons tous mener une vie épanouie
au sein de la communauté »

Andrea Herbei



**Le soutien à la
prise de décision :
Qu'est-ce que
c'est et pourquoi
est-ce important ?**



Note de la rédaction

La vie est faite de décisions.

Que vais-je mettre ?

Où est-ce que je veux vivre ?

Pour qui vais-je voter ?

Certaines décisions sont importantes, d'autres le sont moins.

Certaines sont faciles, d'autres difficiles.

Quand une décision est difficile, je demande conseil à
quelqu'un en qui j'ai confiance.

Je demande à ma famille ou à mes amis.

Je demande aussi conseil à ma personne de soutien.

Je pose des questions et je prends mon temps.

Puis je me décide.

C'est tout à fait normal.

Tout le monde a parfois besoin d'aide.

Mais certaines personnes pensent que, parce que j'ai un handicap
intellectuel, je ne suis pas capable de prendre des décisions par moi-même.

C'est faux.

Les décisions concernant notre vie nous appartiennent.

C'est notre droit.

Pourtant, beaucoup d'entre nous ont des obstacles.

Les informations ne sont pas toujours faciles à comprendre et les décideurs ne s'expriment pas toujours clairement.

Certaines personnes ne tiennent pas compte de nos souhaits.

Nous n'avons pas besoin que d'autres prennent le contrôle de nos vies.

Nous avons besoin que les gens nous apportent le soutien adéquat.

Ensuite, comme tout le monde, nous prenons nous-mêmes les décisions concernant notre vie.

Soufiane El Amrani



Le droit de prendre ses propres décisions

On prend des décisions tous les jours.

Il est important de prendre ses propres décisions.

Cela nous aide à grandir et renforce notre confiance en nous et notre autonomie.

Prendre des décisions est un droit.

Mais dans de nombreux pays européens, les personnes en situation de handicap intellectuel ne sont pas autorisées à prendre leurs propres décisions.

Cela signifie souvent qu'on leur retire **leur capacité juridique**.

La capacité juridique signifie que la loi reconnaît vos décisions.

Lorsque vos décisions ne sont pas reconnues, cela signifie qu'on vous empêche de :

- Utiliser votre propre argent.
- Prendre des décisions concernant vos soins de santé ;
- Choisir où et avec qui vivre.
- Voter.

Dans ce cas, c'est le tribunal qui décide qu'une autre personne prenne les décisions à votre place et concernant votre personne.

Cette personne est appelée « **tuteur** ».

Un tuteur prend les décisions concernant votre argent, votre logement, votre santé, et d'autres aspects importants de votre vie.

Lorsque vous avez un tuteur, vous êtes « **sous tutelle** ».

Certaines personnes affirment que cela protège les personnes ayant un handicap intellectuel.

Mais cela ne constitue pas une protection lorsque cela vous prive de vos droits.

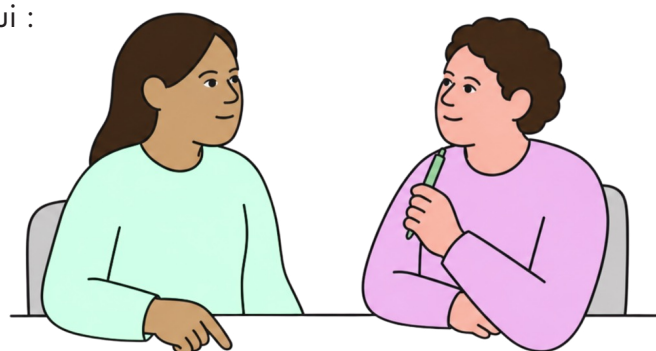
Le fait d'avoir un tuteur peut poser problème car cela conduit à **la prise de décision par procuration**.

La prise de décision par procuration signifie que quelqu'un décide à votre place et ne respecte pas votre décision.

Lorsque vous bénéficiez du soutien d'une personne qui :

- vous explique clairement les choses,
- vous donne des conseils si vous le lui demandez,
- vous aide à exprimer ce que vous souhaitez,
- respecte votre décision,

on parle alors de « **soutien à la prise de décision** ».



Cette personne s'appelle " la personne de confiance ".

Votre personne de confiance doit être quelqu'un en qui vous avez confiance.

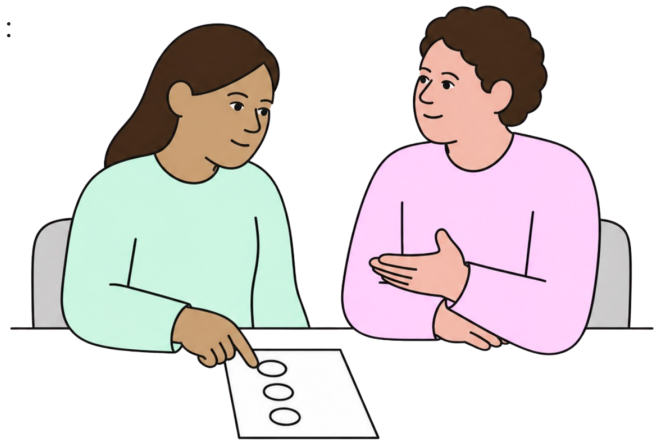
Votre personne de confiance peut être un ami, un membre de votre famille ou un prestataire de services.

À condition que ce soit quelqu'un qui respecte votre décision.

Même si votre décision ne suit pas ses conseils.

Les personnes de confiance peuvent vous aider à :

- Gérer votre argent.
- Voter.
- Parler de mariage et de la famille.
- Choisir un lieu de vie.
- Choisir un métier.



Certaines personnes ne communiquent pas par la parole.

Elles peuvent utiliser à la place des gestes, des sons, des expressions faciales ou pointer du doigt des images.

Les personnes qui ne communiquent pas par la parole ont le même droit de prendre des décisions que n'importe qui d'autre.

Certaines personnes peuvent avoir besoin de plus de temps pour prendre leur décision.

Les personnes de confiance doivent comprendre comment la personne communique, et respecter ce qu'elle souhaite.

« Nous devons faire preuve de courage et savoir que nos opinions comptent ! Nous sommes les experts de notre propre vie.

Nous savons de quel soutien nous avons besoin ! »

Auto-représentant hongrois pour les droits des personnes handicapées

« Désormais, c'est moi qui décide si je sors le week-end et où je vais.

Avant, c'étaient les autres qui décidaient à ma place. »

Auto-représentant pour les droits des personnes handicapées, Espagne

Ce qui doit changer : les problèmes

Le soutien à la prise de décision fonctionne.

Mais seulement si les pays font en sorte que ça marche.

Ce n'est pas toujours le cas.

Parfois :

1. Le soutien n'est pas le même partout.

Dans certains domaines, comme la santé, le logement et le secteur bancaire, la loi ne fonctionne pas comme elle le devrait.

Et le soutien à la prise de décision n'est pas mis en oeuvre.

En Allemagne, certains médecins se contentent de demander l'autorisation à votre tuteur.

C'est un problème.

Lorsque les médecins ne s'adressent pas directement à vous, ils ne peuvent pas connaître votre décision.

2. Les personnes de confiance ne sont pas formées.

Elles ne savent pas :

- ce qu'est le soutien à la prise de décision ;
- Comment communiquer clairement.
- Quels sont les droits des personnes en situation de handicap intellectuel.

En **Suède**, les personnes de confiance se comportent parfois comme des tuteurs. Cela signifie qu'elles prennent elles-mêmes les décisions, au lieu d'écouter la personne et de l'aider à prendre sa propre décision.

3. Il n'y a pas assez de personnes de confiance ni de services.

Dans ces conditions, il est difficile de trouver un soutien de qualité.

En Hongrie, il y a plus de personnes qui ont besoin d'aide que de services capables de le fournir.

4. Les familles des personnes en situation de handicap

intellectuel n'ont pas d'informations suffisantes.

Dans ce cas, les familles ne comprennent pas ce qu'est le soutien à la prise de décision ni comment y recourir.

5. Certaines personnes pensent que le soutien à la prise de décision ne convient pas à tout le monde.

Certaines personnes pensent que le soutien à la prise de décision ne convient pas aux personnes ayant des besoins complexes.

En **Suisse**, lorsque la loi dit que vous ne pouvez pas prendre de décisions, cela vous prive de votre capacité juridique. Cela arrive souvent aux personnes ayant des besoins complexes.



Ce qui doit changer : des solutions

Pour que le soutien à la prise de décision soit accessible à tous,
il est important que les pays changent.

Les pays doivent :

1. modifier la loi.

Les pays doivent modifier leurs lois afin que les personnes en situation de handicap intellectuel puissent prendre leurs propres décisions et avoir toutes les informations dont elles ont besoin.

La loi doit garantir que le soutien à la prise de décision soit :

- accessible à tous,
- facile d'accès,
- abordable
- et respecte les souhaits de la personne.

2. Financer le soutien.

Les gouvernements doivent financer les services d'accompagnement de qualité afin que la prise de décision fonctionne.

Ces fonds devraient servir à :

- la formation des accompagnateurs ;
- Créer des informations faciles à lire.
- Soutenir les groupes d'auto-représentation.



3. Faire confiance aux personnes en situation de handicap intellectuel pour qu'elles prennent leurs propres décisions.

Les personnes en situation de handicap intellectuel

sont les expertes de leur propre vie.

Il faut leur faire confiance pour savoir ce qui est le mieux pour elles.

Les personnes en situation de handicap intellectuel peuvent parfois

prendre une mauvaise décision, comme tout le monde.

Faire des erreurs fait partie de la vie.

On apprend de ses erreurs et de ses décisions.

Faire des erreurs n'est pas une raison pour priver quelqu'un de ses droits.



Exemples de soutien à la prise de décision en Europe

De plus en plus de pays comprennent qu'ils doivent recourir au soutien à la prise de décision.

Dans certains pays, des changements positifs sont en cours :

les lois évoluent pour rétablir le droit de décider.

L'Irlande a modifié sa législation en 2023.

Désormais, les personnes peuvent choisir une personne en qui elles ont confiance pour les aider à prendre des décisions.

Chypre est aussi en train de changer.

Le gouvernement finance le soutien aux personnes ayant un handicap intellectuel.

La Pologne et l'Italie ont mis en place des projets visant à :

- Rendre la société plus solidaire.
- rendre l'information plus accessible ;
- permettre de s'exercer à la prise de décision au quotidien ;
- renforcer la confiance en soi des personnes en situation de handicap intellectuel.

Ces projets fournissent des informations accessibles et soutiennent les sociétés.



Sensibiliser les personnes à la prise de décision

1. Les juges

En **Hongrie**, une formation pour les juges leur a donné une expérience pratique sur le soutien à la prise de décision.

En **Espagne**, les recommandations aux juges les ont aidés à appliquer correctement les nouvelles lois et à respecter la capacité juridique dans la prise de décision.

« J'ai vraiment apprécié cette formation ; elle m'a ouvert de nouvelles perspectives. Il était particulièrement important que les personnes en situation de handicap puissent également faire entendre leur voix. »

(Juge hongrois)

2. Personnes de confiance et proches

La formation des personnes de confiance et des proches est essentielle. Elle leur apprend comment vous accompagner au quotidien et lorsque vous prenez des décisions.

En **Tchéquie** et en **Bulgarie**, la formation a aidé les personnes de confiance à :

- mieux communiquer ;
- comprendre les besoins des personnes concernées ;
- comprendre ce qu'est le soutien à la prise de décision.
- Apprendre à faire confiance aux personnes en situation de handicap intellectuel.

Les personnes en situation de handicap intellectuel ont davantage accès à des informations claires pour prendre des décisions.

En **Suède** et en **Allemagne**, les personnes en situation de handicap intellectuel ont accès à des informations faciles à lire concernant :

- leurs droits ;
- Ce qu'un tuteur peut faire.
- Ce qu'un tuteur ne peut pas faire.
- Comment changer de tuteur.
- Combien ça coûte.

Inclusion **Czechia** a publié de nouveaux guides faciles à lire sur des sujets du quotidien, pour aider les personnes à comprendre :

- leurs droits sur leur corps ;
- Le fonctionnement des différentes relations.
- Les décisions concernant leur vie privée.

En **Espagne**, il existe davantage de documents en langage simplifié.

Ceux-ci sont disponibles dans les banques et chez **les notaires**.

Ces changements aident les personnes en situation de handicap intellectuel à se sentir plus en sécurité et respectées.

Tous ces exemples montrent que le soutien à la prise de décision peut fonctionner.

Il peut également fonctionner dans votre pays.



Ce que vous pouvez faire

Si vous souhaitez apporter votre aide et faire en sorte que le soutien à la prise de décision devienne une réalité dans votre pays, faites-le savoir !

- Parlez du soutien à la prise de décision à vos amis et à votre famille.
- Demandez des informations faciles à lire.
- Rejoignez un groupe d'auto-représentation.
- Partagez vos expériences et expliquez ce que le soutien à la prise de décision signifie pour vous.
- Organisez un atelier ou un événement pour parler du soutien à la prise de décision.
- Renseignez-vous sur les actions menées par votre collectivité locale et faites-lui savoir qu'elle doit évoluer pour vous et pour les autres.

Lorsque les personnes en situation de handicap intellectuel et leurs soutiens s'expriment ensemble, les pouvoirs publics les écoutent.

Votre voix compte.

Le droit de décider vous appartient.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que le soutien à la prise de décision devienne une réalité dans toute l'Europe.



Glossaire

Personne de confiance

Une personne de confiance est une personne qui vous aide à comprendre les choix qui s'offrent à vous.

Une personne de confiance peut vous expliquer les informations et vous aider à réfléchir.

Une personne de confiance ne doit pas prendre de décision à votre place.

Tribunal

Un tribunal est un lieu où sont rendues des décisions judiciaires.

Un juge travaille au sein d'un tribunal.

Un juge peut statuer sur des questions juridiques importantes.

Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne est l'instance où se réunissent les ministres nationaux des pays de l'Union européenne se réunissent. Ils se réunissent pour voter les lois et discuter de la politique de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Union européenne est aussi appelé Conseil des ministres.

Commissaire européen chargé de l'égalité

Le commissaire européen chargé de l'égalité est un haut responsable au sein de la Commission européenne.

La Commission européenne élabore des projets et des règles pour l'Union européenne.

Le commissaire à l'égalité oeuvre à la protection des droits :

- des personnes en situation de handicap.
- des femmes.
- Les personnes âgées.
- Les personnes ayant des orientations sexuelles différentes.
- Les personnes issues de milieux différents.

Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées

La stratégie européenne en faveur des personnes handicapées est un plan élaboré par l'Union européenne.

Ce plan a pour objectif de protéger les droits des personnes en situation de handicap.

Ce plan est pour la période 2021-2030.

À mi-parcours, la Commission européenne évalue

- ce qui a bien fonctionné
- ce qui doit encore être modifié ;
- quelles nouvelles mesures sont nécessaires.

La Commission européenne apporte ensuite des modifications au plan, afin de l'améliorer.

C'est ce qu'on appelle un bilan à mi-parcours.

Le Parlement européen

Le Parlement européen est l'instance où sont prises les décisions importantes de l'Union européenne.

Par exemple : les lois.

Les députés européens prennent ces décisions et représentent tous les citoyens de l'Union européenne.

Tous les cinq ans, les citoyens de l'Union européenne votent pour élire les députés européens de leur pays.

Tuteur

Un tuteur est une personne qui peut prendre des décisions à votre place.

Un tuteur peut prendre des décisions concernant :

- votre argent ;
- votre logement
- Votre santé.
- Les documents importants.

La tutelle

La tutelle, c'est lorsqu'un tribunal décide qu'une autre personne peut prendre des décisions à votre place.

Cette personne est appelée « tuteur ».

Institutions

Les institutions sont des lieux où les personnes en situation de handicap intellectuel vivent avec d'autres personnes en situation de handicap intellectuel.

Elles vivent à l'écart des autres.

C'est ce qu'on appelle la « ségrégation ».

Parfois, cela se fait contre leur gré.

Les personnes qui vivent en institution doivent respecter les règles de l'établissement et ne peuvent pas décider par elles-mêmes.

Capacité juridique

La capacité juridique signifie que la loi vous reconnaît comme une personne capable de prendre des décisions.

Par exemple :

- Signer un contrat
- Ouvrir un compte bancaire
- Voter
- Prendre des décisions concernant votre santé

Si la loi ne vous autorise pas à effectuer ces démarches vous disposez d'une capacité juridique **restreinte**.

Notaire

Un notaire est une catégorie de juriste.

Un notaire peut vous aider à :

- signer des documents juridiques et des contrats
- rendre des actes légaux
- certifier des documents

Services

Accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Prise de décision par un mandataire

La prise de décision par un mandataire signifie qu'une autre personne décide à votre place.

Cela se produit souvent dans le cadre d'une tutelle.

Soutien à la prise de décision Le soutien à la prise de décision signifie que vous prenez vos propres décisions en bénéficiant du soutien dont vous avez besoin.

Ce soutien peut prendre la forme :

- Des informations faciles à lire.
- Une aide pour réfléchir aux choix possibles.
- Une aide pour exprimer ce que vous souhaitez.
- Une aide pour communiquer votre décision.

La décision finale vous appartient toujours.

Published by:

Inclusion Europe

Coordinator:

Helena Lambsdorff

Easy-to-read editor:

Soufiane El Amrani

Design by:

Klara Graah



**Co-funded by
the European Union**

Inclusion Europe is co-funded by the European Union.
This publication reflects the views only of the author.
The European Union cannot be held responsible for any
use which may be made of the information contained therein.